

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION COOP 5 POUR 100 – 04-03-23

Toute location vaut acceptation des conditions générales.

TARIFS

Les prix s'entendent en euros et toutes taxes comprises, hors mise en place, montage et démontage pour la durée d'utilisation prévue au devis, selon nos tarifs en vigueur. Toute utilisation supérieure à cette durée fera l'objet d'accords spéciaux et d'une facturation supplémentaire.

COMMANDE

Toute commande doit être passée par écrit accompagnée d'un acompte de 40% de la somme totale et sous réserve de la disponibilité du matériel au moment de la réception de la commande. Date limite de réévaluation de la commande à la hausse : 15 jours avant l'enlèvement, sous réserve de disponibilité.

ANNULATION TOTALE OU PARTIELLE DU DONNEUR D'ORDRES

En cas d'annulation totale à moins de 5 jours ouvrables de la date d'enlèvement, le montant de la location reste intégralement dû et fera l'objet d'une facturation. Si l'annulation intervient à 15 jours ou plus de la date d'enlèvement, la commande fera l'objet d'une facture équivalente à 50 % du montant global, sans jamais être inférieure aux frais déjà engagés au moment de l'annulation.

GARANTIE

A l'enlèvement, un chèque de garantie d'un montant égal à deux fois le montant de la location sera demandé. Le chèque ne sera pas encaissé et sera restitué au client après retour et contrôle du matériel. Le chèque sera restitué au magasin ou renvoyé sur demande (joindre une enveloppe timbrée). Sont imputables sur la caution, toutes sommes dues par le client donneur d'ordre, y compris frais de manutention, dégradations, manquants, pertes, etc.

MISE A DISPOSITION ET RETOUR DES MATERIELS LOUES

La location prend effet au moment où le client donneur d'ordre prend possession du matériel à notre magasin. La location sera dûe que le matériel ait été utilisé ou non. Le client reconnaît avoir reçu le matériel loué en bon état et propre. Le client déclare avoir eu toute latitude de vérifier le matériel. Le matériel est rendu propre, trié et rangé dans ses casiers d'origine. Les bougeoirs seront lavés et sans coulure de cire. Dans le cas contraire (sale, manquant, cassé, ébréché), le temps passé à la manutention sera facturé 40 € TTC de l'heure.

Un inventaire contradictoire est effectué avec le client. En cas d'absence du client, seul l'inventaire du loueur fera foi, aucune contestation ne sera admise.

UTILISATION – REPARATION – NON RESTITUTION

Le client s'engage à utiliser le matériel loué conformément à sa destination usuelle et ne rien faire ou laisser faire qui puisse le détériorer. Aucune modification ne pourra être apportée au matériel loué. Le matériel détérioré ou non restitué sera facturé au donneur d'ordre suivant le tarif indiqué : petite assiette 1 €, grande assiette, 1.50 €, flûte/coupe 1.50 €, verre à pied 1.50 €, verre à eau 1.50 €, tasse 1€, soucoupe 1 €, couteau, fourchette et cuillère pour les thèmes « A la guinguette » et « Sous l'olivier » 0.50 € pièce, couteaux, fourchettes et cuillères pour le thème « Au château » 2 € l'unité, bonbonnière 2.50 €, bougeoir grand modèle 4 €, bougeoir petit modèle 2 €, carafe 10 €, pichet 5 €, couverts de services 1,50 € - sauf pour collection « Au château » 4 €, fontaines 7 €, panière 3€, plats à étages 6 €, plat de présentation 3 €, grand plat 4 €, petit plat 3 €, plat en inox 2 €, plateau de fromage 4 €, pot à lait 2 €, sucrier 2 €, rafraichisseur 3 €, seau à champagne 3 €, saucière 2,50 €, seau à glaçon 2 €, théière-cafetière 4 €, vase, grand modèle 3 €, vase petit modèle 2 €.

FACTURATION

Une facture sera émise à l'encaissement, de l'acompte, du solde et éventuellement en cas de facturation supplémentaire (manquant, casse...).

RETARD – ANNULATION DE LA COOP 5 POUR 100

Le loueur ne pourra être tenu responsable des éventuels retards de mise à disposition du matériel commandé en cas d'événement de force majeure tels que : interdictions officielles, restrictions inopinées de circulation, actes de malveillance, grèves, etc.

RESERVE DE PROPRIETE

Le matériel loué reste l'entière propriété du loueur. En cas de retard de restitution du matériel, le client reste responsable du matériel loué.

Date et signature du client donneur d'ordre – si entreprise : cachet de l'entreprise